

SAE 80W-90 GL5

Date de révision: 04.09.2017

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

SAE 80W-90 GL5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Vierol AG	
Rue:	Karlstrasse 19	
Lieu:	D-26123 Oldenburg	
Téléphone:	+49 (0) 441 – 210 20 – 0	Téléfax: +49 (0) 441 – 210 20 –111
e-mail:	info@vierol.de	
Internet:	www.vierol.de	
Service responsable:	Giftinformationszentrum Nord (Göttingen)	
	+49 (0)551/19240	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Reaction products of bis (2-methylpentan-2-yl) dithiophosphoric acid with phosphore, propylene oxide and amine, C 12-14 -alkyl (branched)

Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidin-2,5-dithion, formaldehyde and phenol derivatives heptyl

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P501	Éliminer le contenu/récipient dans L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales..
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

SAE 80W-90 GL5

Date de révision: 04.09.2017

Page 2 de 10

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

The substances in the mixture do not meet the PBT/vPvB criteria according to REACH, annex XIII. This mixture contains no substances of very high concern (SVHC) which are included in the Candidate List according to Article 59 of REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
	Reaction products of bis (2-methylpentan-2-yl) dithiophosphoric acid with phosphore, propylene oxide and amine, C 12-14 -alkyl (branched)			1-<5 %
	931-384-6		01-2119493620-38	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H302 H318 H317 H411			
112-90-3	(Z)-octadec-9-enylamine			<1 %
	204-015-5	612-283-00-3		
	Acute Tox. 4, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, STOT RE 2, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 10); H302 H304 H335 H373 H314 H400 H410			
	Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidin-2,5-dithion, formaldehyde and phenol derivatives heptyl			<1 %
	939-460-0			
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H318 H317 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

In all cases of doubt, or when symptoms persist, seek medical advice. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SAE 80W-90 GL5

Date de révision: 04.09.2017

Page 3 de 10

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Extincteur à sec. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. La formation de vapeurs combustibles est possible à des températures supérieures à: Point éclair En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone Dioxyde de soufre (SO₂) Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection. Combinaison complète de protection Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Conditions à éviter Inhalation

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Information supplémentaire

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

SAE 80W-90 GL5

Date de révision: 04.09.2017

Page 4 de 10

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'humidité. Conserver dans un endroit frais. Conserver uniquement dans les récipients d'origine à température ne dépassant pas 50 °C.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Reaction products of bis (2-methylpentan-2-yl) dithiophosphoric acid with phosphore, propylene oxide and amine, C 12-14 -alkyl (branched)		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8,56 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,2 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	6,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	0,024 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
	Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidin-2,5-dithion, formaldehyde and phenol derivatives heptyl		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,35 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	66,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,58 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	33,33 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,33 mg/kg p.c./jour

SAE 80W-90 GL5

Date de révision: 04.09.2017

Page 5 de 10

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
	Reaction products of bis (2-methylpentan-2-yl) dithiophosphoric acid with phosphore, propylene oxide and amine, C 12-14 -alkyl (branched)	
	Eau douce	0,001 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,085 mg/l
	Eau de mer	0,0001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	14,4 mg/kg
	Sédiment marin	1,44 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	24,33 mg/l
	Sol	10 mg/kg
	Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidin-2,5-dithion, formaldehyde and phenol derivatives heptyl	
	Eau douce	0,026 mg/l
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1108,6 mg/kg
	Sédiment marin	110,86 mg/kg
	Intoxication secondaire	6,7 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	45,5 mg/l
	Sol	221,48 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: jaune marron

SAE 80W-90 GL5

Date de révision: 04.09.2017

Page 6 de 10

Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur:		non déterminé
Modification d'état		
Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		320 °C
Point d'écoulement:		-33 °C ASTM D 5985
Point d'éclair:		> 212 °C
Inflammabilité		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Température d'auto-inflammabilité		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé
Propriétés comburantes		
Non comburant.		
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 15 °C):		0,891 g/cm ³ DIN 51757
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage:		non déterminé
Viscosité cinématique: (à 40 °C)		140 mm ² /s DIN EN ISO 3104
Densité de vapeur:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé
9.2. Autres informations		
Teneur en corps solides:		non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

SAE 80W-90 GL5

Date de révision: 04.09.2017

Page 7 de 10

10.5. Matières incompatibles

Comburant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
	Reaction products of bis (2-methylpentan-2-yl) dithiophosphoric acid with phosphore, propylene oxide and amine, C 12-14 -alkyl (branched)					
	orale	DL50 mg/kg	2000	Rat	OCDE 401	
112-90-3	(Z)-octadec-9-enylamine					
	orale	DL50 mg/kg	1689	Rat		
	Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidin-2,5-dithion, formaldehyde and phenol derivatives heptyl					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ECHA Dossier	

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Reaction products of bis (2-methylpentan-2-yl) dithiophosphoric acid with phosphore, propylene oxide and amine, C 12-14 -alkyl (branched)						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	8,5 mg/l	96 h	Tête de boule	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	6,4 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	
112-90-3	(Z)-octadec-9-enylamine						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,11 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidin-2,5-dithion, formaldehyde and phenol derivatives heptyl						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	25 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

SAE 80W-90 GL5

Date de révision: 04.09.2017

Page 8 de 10

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
	Reaction products of bis (2-methylpentan-2-yl) dithiophosphoric acid with phosphore, propylene oxide and amine, C 12-14 -alkyl (branched)				
	ASTM D-5864-95		3,6%	28	
	ECHA Dossier				
112-90-3	(Z)-octadec-9-enylamine				
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E		66%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidin-2,5-dithion, formaldehyde and phenol derivatives heptyl				
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C		17,4%	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
112-90-3	(Z)-octadec-9-enylamine	>3,11
	Reaction product of 1,3,4-thiadiazolidin-2,5-dithion, formaldehyde and phenol derivatives heptyl	>=5,31

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

SAE 80W-90 GL5

Date de révision: 04.09.2017

Page 9 de 10

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D):

2 - pollue l'eau

SAE 80W-90 GL5

Date de révision: 04.09.2017

Page 10 de 10

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)